
◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 10 Novembre 2009* ◇

Etaient présents :

Jean GILBERT, Président,
Stéphane HEYRAUD, Michel DUCLOS, Jean-Louis GAUCHER, Marie-Françoise BONNEFOY, Rachel DRI, Jean-Pierre JOUBERT, Sylvain HEYRAUD, Jean-Paul VALLOT, Guillaume SABOT, Marcel DUPLAY, Elisabeth FOREST, Thérèse MAISSE, Robert TARDY, Anne DROIN, François EPALLE, Georges BAROUX, Nicolas FAURE, Yvette ROCHETTE, Monique VIGOUROUX, Michel TEYSSIER, Pascale ROCHETIN, Christian SEUX, Vincent DUCREUX, Jean-Louis BARIOT, Jean MAZZONI, Claude RAGONNEAU, Pierre-Jean PARAT, Claudius MARITAN, Xavier SICARD, Charles-Erick BARRALON, Jean-François CHARROIN, Robert CORVAISIER, Evelyne ESTELLE, Régis FANGET.

Absents excusés :

Régis BONNEFOY.

Absents représentés :

Daniel MANDON, Philippe MASSARDIER, Pierre SCHMELZLE, Robert TEYSSIER.

Michel DUCLOS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 29 Septembre 2009 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

FINANCES

➤ Décision Modificative n° 2 – Budget Espace Nordique

Jean GILBERT explique qu'il conviendrait de prendre une Décision Modificative n°2 pour le Budget Espace Nordique :

En section d'investissement :

- En dépenses, une ouverture de crédit supplémentaire de 10 000 Euros pour l'acquisition des Webcams devant être installées sur les différents sites d'activités de l'Espace Nordique, pour

retransmission en direct sur le site internet de la Communauté de Communes

- En recettes, des ouvertures de crédits supplémentaires pour 10 000 Euros devant constater le complément de crédits de recettes nécessaire pour la reprise de l'ancienne dameuse, validée initialement le 29/09/2009

DM 2 du 10/11/2009

BUDGET ESPACE NORDIQUE DES MONTS DU PILAT

SECTION		Dépenses	Recettes
Investissement			
2188 (21)	Autres immobilisations corporelles	10 000	
024	Produits des cessions		10 000
Total section Invt		10 000	10 000

L'assemblée approuve à l'unanimité (34 votants) la Décision Modificative n° 2 du Budget Espace Nordique.

ADMINISTRATION

➤ Adhésion de la ville de St Etienne au SIEL

Jean GILBERT explique que le comité syndical du SIEL a adopté le 29 juin dernier, le principe d'adhésion de la ville de St Etienne.

Pour concrétiser celle-ci, la Communauté de Communes des Monts du Pilat doit délibérer pour accepter cette adhésion.

L'assemblée accepte à l'unanimité (34 votants) l'adhésion de la ville de St Etienne au SIEL.

► Délégation d'attributions au Président

Jean GILBERT explique que lors du Bureau du 8 octobre 2009, il a été proposé des modifications dans les délégations du Président, afin d'assouplir la procédure de commande publique au sein de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les délibérations du 6 mai 2008, 23 septembre 2008, 28 avril 2009 et 2 septembre 2009. Il propose donc de regrouper l'ensemble des délégations et d'apporter quelques modifications :

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Communautaire. Pour préciser cette délégation, le Conseil Communautaire définit les cas suivants : dans le cadre des actions réalisées, dans les compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives dévolues à la Communauté de Communes, en matière de gestion du personnel communautaire, des finances communautaires et du patrimoine communautaire.
- Passer les contrats d'assurance,
- Prendre toutes décisions y compris la réalisation d'avenants, concernant la passation, l'exécution et le règlement des

marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant (moins de 20.000 € HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Prendre toutes décisions, y compris la réalisation d'avenants, après avoir consulté le Président de la CAO et les Vice-Présidents concernés, concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée selon le Code des Marchés Publics pour un montant compris entre 20.000 € et 90.000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Concernant la passation, l'exécution et le règlement d'avenants de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée ou en marchés formalisés selon le Code des Marchés Publics pour un montant minimum de 90.000 € HT et lorsque les crédits sont inscrits au budget. La Commission d'Appels d'Offres sera convoquée et il sera demandé au Conseil Communautaire de délibérer.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 33
- Contre : 1
- Abstention : 0

L'assemblée approuve les délégations d'attributions au Président.

RESSOURCES HUMAINES

► Poste CAE Accueil - Secrétariat

Jean GILBERT explique que dans le cadre de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

le gouvernement a créé de nouveaux contrats destinés aux personnes rencontrant des difficultés particulières

d'accès à l'emploi et qui peuvent être conclus par les collectivités territoriales et notamment les communes et leurs groupements. Il l'informe également que depuis le mois d'avril 2009, le Gouvernement a décidé d'étendre le taux d'aide financière attribué à l'employeur d'un CAE.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'accroissement de certaines compétences couplées aux nouveaux objectifs politiques de la collectivité entraîne une charge de travail importante, qui ne permet plus aux assistantes actuellement en poste, d'apporter une réelle valeur ajoutée aux dossiers dont elles sont respectivement chargées.

Monsieur le Président explique qu'il conviendrait donc de créer un poste supplémentaire pour le service secrétariat et l'accueil téléphonique.

Ainsi, il propose à l'assemblée communautaire la création d'un poste en CAE à temps complet (35 heures), à compter du mois de janvier 2010 et pour une durée déterminée de 01 an renouvelable une fois. Pour cela, il explique également que la communauté de communes doit signer une convention avec l'ANPE, fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 30
- Contre : 1
- Abstention : 4

L'assemblée accepte le projet de création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à temps complet, à compter du mois de janvier 2010 et la passation d'une convention liée à ce contrat avec l'ANPE.

ECONOMIE

➤ ORC Pilat : demande de participation à la 2^{ème} tranche

Christian SEUX explique que le Parc propose à la Communauté de Communes d'être partie prenante de la 2^{ème} tranche de l'ORC Pilat.

Dans ce cadre, le Parc demande le concours financier de la Communauté de Communes des Monts du Pilat à hauteur de 14 000 € (3 500 € sur 2009 et 10 500 € sur 2010).

La Commission Economie souhaite que la participation de la CCMP soit attribuée

globalement à l'opération « ORC » et non définie action par action.

Elle propose une participation à hauteur de 3.500 € pour l'ensemble de la 2^{ème} tranche.

L'assemblée approuve à l'unanimité (35 votants) la participation à hauteur de 3.500 € pour l'ensemble de la 2^{ème} tranche.

➤ Cession bâtiment Delvaux

Jean-Louis GAUCHER rappelle que par délibération en date du 16 décembre

1999, la Communauté de Communes avait validé le crédit-bail la liant à l'entreprise

DELVAUX, devenue aujourd'hui la société MBA.

Il explique que le crédit-bail prend fin au 31/12/2009 et que la société MBA a manifesté son intention d'acquérir le bâtiment de la ZA du Pont Rouillard qu'elle occupe actuellement.

Il est nécessaire d'établir l'acte de vente conformément au prix fixé par le crédit bail de 0.15 Euros.

Les parcelles cadastrales concernées par le crédit bail sont les suivantes :

- Section AW n° 321 – Lieudit Pont Rouillard - Superficie : 2 238 m²,

L'assemblée accepte à l'unanimité (35 votants) la cession du bâtiment à l'entreprise MBA.

➤ Cession de terrain à Rocher Services (Sté LME)

Christian SEUX rappelle que l'entreprise Rocher Services loue actuellement une unité à l'atelier relais de St-Genest-Malifaux.

Activité : négoce de fournitures industrielles.

Elle souhaite s'installer sur la ZA des 3 Pins.

Il est proposé de céder à cette entreprise pour la Sté LME une parcelle de 2 720 m² à 15€ / m² à l'entreprise, soit un total de 40 800 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité (35 votants) la vente de 2 720 m² à l'entreprise LME.

TOURISME

➤ Conventions pour les domaines nordiques de Burdignes et St Régis-du-Coin avec les communes et les associations

Thérèse MAISSE rappelle que dans le dispositif d'élargissement des espaces nordiques, réalisé en 2006, des conventions avaient été signées pour définir les rôles des différents partenaires des domaines de Burdignes et de St Régis-du-Coin. Les conventions sont arrivées à échéance en juin 2009. Il est nécessaire de les renouveler.

Les conventions sont conclues pour la durée du mandat électoral plus une année, à savoir juin 2015, afin de permettre aux

élus de retravailler le dispositif pour le faire évoluer, s'ils le souhaitent, tout en permettant le fonctionnement d'au moins une saison hivernale.

Ces conventionnements se feront de manière gratuite.

Conventions avec les communes :

- Convention avec la Commune de Burdignes
 - Aménagement, gestion, promotion et développement

- du domaine nordique : la CCMP
 - Mise en place de la redevance : la CCMP
 - Accessibilité au domaine et déneigement : la commune
 - Validation du plan de sécurité et mise en place des arrêtés : la commune
- Convention avec la Commune de St-Régis du Coin
- Aménagement, gestion, promotion et développement du domaine nordique : la CCMP
 - Mise en place de la redevance : la CCMP
 - Accessibilité au domaine et déneigement : la commune
 - Validation du plan de sécurité et mise en place des arrêtés : la commune

L'assemblée accepte à l'unanimité (35 votants) la signature des conventions avec les communes.

Conventions avec les associations :

Les Associations sont des partenaires de terrain actifs.

Après concertation avec chaque signataire, de nouvelles conventions sont proposées :

- Association Maison dans la Nature - Foyer de Ski de Fond de Burdignes :

- mise à disposition d'un garage pour l'engin de damage
- perception de la redevance au foyer
- participation à l'exercice de la sécurité et à la gestion du site
- promotion et communication

Il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 339,09 € TTC dans le cadre de la mise à disposition du garage, des travaux d'isolation thermique et pour éviter les émanations de gaz d'échappement vers l'hébergement collectif sont nécessaires.

Cette subvention sera inscrite sur le Budget Primitif 2010 de l'Espace Nordique.

- Association Foyer de ski de Fond de St-Régis du Coin
 - perception de redevance au foyer
 - participation à l'exercice de la sécurité et à la gestion du site
 - promotion et communication

L'assemblée approuve à l'unanimité (35 votants) les conventions avec les associations et la subvention à l'association Maison dans la Nature d'un montant maximum de 4 339,09 € TTC.

➤ **Vote tarifs Espace Nordique Hiver 2009/2010**

Thérèse MAISSE présente les nouveaux tarifs et explique que des modifications ont été apportées par rapport à l'année précédente :

Ski de fond :

- Carte Massif Central : de 64,00 € à 66,00 € (tarif fixé par Topo 2)
- Journée Adultes : de 6,00 € à 6,50€

- ½ journée Adultes (matin ou APM) : de 5,00 € à 5,50€ (proposition d'augmentation)
- Groupe Adultes (à partir de 10 personnes) : de 5,00 € à 5,50€
- Carte départementale Loire Nordique : supprimé

Nouvelles cartes :

- Carte Monts du Pilat : 45,00 €
- Carte Rhône-Alpes Nordique Adultes : 110,00 €
- Carte Rhône-Alpes Nordique Jeunes : 28,00 €

Stade de Glisse / Snow-tubing :

- 1 descente snow-tubing : de 2,00 € à 1,00 € (proposition de création d'un tarif unique)
- 6 descentes snow-tubing : supprimé
- 12 descentes snow-tubing : supprimé
- Pour les scolaires ou centres sociaux à partir de 100 descentes (sur réservation) : supprimé

Il est reconduit l'accès gratuit au domaine nordique pour les établissements scolaires du territoire de la communauté de Communes des Monts du Pilat (écoles, collèges, autres établissements) pendant le temps scolaire ainsi que pour les groupes bénéficiant d'un encadrement par le personnel de l'Espace Nordique.

La formule « carte club » (carte d'accès aux trois domaines nordiques réservée aux habitants de la CCMP) reçoit toujours un excellent accueil. Les membres de la commission proposent que cette carte donne accès à trois descentes de snow-tubing gratuites hors dimanche (comme l'an dernier).

L'assemblée accepte à l'unanimité (35 votants) la création des nouvelles cartes et les tarifs pour l'hiver 2009/2010.

➤ **Changement de valeur des tickets Régie - Espace Nordique**

Thérèse MAISSE explique que suite à la modification proposée dans les tarifs hiver de l'Espace Nordique, il serait nécessaire de changer la valeur de différents tickets afin de pouvoir les réutiliser pour les nouveaux tarifs et éviter ainsi des coûts d'impression.

- Ski de Fond Journée Adulte : valeur actuelle 6,00 € ⇒ passerait à 6,50 € Du n° 116795 au n°116850 et du n°116854 au n°117300

- Ski de Fond Adulte Groupe : valeur actuelle 5,00 € ⇒ passerait à 5,50 € Du n° 2025 au n°10000

- Ski Tubbing 1 descente : valeur actuelle 2,00 € ⇒ passerait à 1,00 € Du n° 3001 au n°5100

L'assemblée approuve à l'unanimité (35 votants) le changement de valeur des tickets Régie - Espace Nordique.

➤ **Convention avec l'ONF pour la mise à disposition d'un ouvrier forestier pour les domaines nordiques de Burdignes et de St Régis-du-Coin**

Thérèse MAISSE rappelle que cette convention porte sur la mise à disposition d'un personnel de l'ONF, André VALLAT, pour assurer la préparation et l'entretien des pistes des Domaines Nordiques de Burdignes et de Saint Régis du Coin pour une période de 3 mois du 30 novembre 2009 au 26 février 2010.

Le dispositif ayant donné toute satisfaction l'année précédente, son contenu est identique à celui de 2008/2009 :

→ L'ONF reste l'employeur et en assure toutes les responsabilités,

→ Les dates de début et de fin de périodes peuvent être avancées ou reculées,

→ Le coût de cette mise à disposition s'établit en fonction des coûts salariaux majorés de 5% de frais de gestion et de 19.6% de TVA soit une dépense totale de l'ordre de 10.500 € HT.

→ Les conditions de travail de l'ouvrier sont fixées par la CCMP dans le cadre du dispositif de gestion de l'Espace Nordique des Monts du Pilat,

Malheureusement, aucune solution permettant de faire une économie substantielle de la TVA n'est possible.

Les missions :

- préparation des sites nordiques
- signalisation
- petits travaux de voirie
- entretien, travaux de petite mécanique sur matériel
- suivi des travaux réalisés par des entreprises extérieures
- participation à des actions de promotion
- damage des pistes
- sécurité des pistes

L'assemblée accepte à l'unanimité (35 votants) la signature de la convention avec l'ONF.

➤ **Adhésion à diverses associations**

La commission Tourisme propose que l'Espace Nordique adhère à trois associations :

Nom	Descriptif	Caractéristiques	Coût TTC
TOPO 2 (a remplacé Montagne Massif Central)	Regroupe l'ensemble des espaces nordiques du Massif Central	- Gère la carte Massif Central, ce qui nous permet de la vendre - Nous permet d'adhérer à Nordic France - Nous permet de bénéficier des plans de formation (pisteurs secouriste) - Programme de promotion des Espaces Nordiques	1500 €/an
Association pour le développement et la promotion des stations du Massif	Les stations adhérentes au SNTF dans le Massif Central et gérant des téléskis ou des fils-neige	- Valoriser et promouvoir par un label et des produits communs la pratique des activités sportives, culturelles et touristiques des	200 € + 0,2 % du chiffre d'affaires HT soit 401.13 €. (chiffres d'affaires HT

Central		stations de montagnes du Massif Central - Mener ou porter tous projets ou actions visant à développer les compétences à améliorer et optimiser le fonctionnement des stations - Conduire des opérations communes à l'échelle du Massif Central : réflexion sur la diversification, soutien sur les questions techniques : révision trentenaire du téléski de Graix	de référence 105 565 €
Fédération Rhône-Alpes Nordique	Les associations départementales de ski de fond, les syndicats ou collectivités gestionnaires de domaines	- Gère la carte nouvelle « Rhône-Alpes Nordique », ce qui nous permet de la vendre - Est le partenaire de la Région dans l'informatisation des sites nordiques	250 €/an

Rappel :

L'Espace Nordique **adhère déjà** au Syndicat National des Téléphériques de France :

Nom	Descriptif	Caractéristiques	Coût TTC
Syndicat National des Téléphériques de France	Syndicat professionnel regroupant les gestionnaires de remontées mécaniques	-Nous permet d'accéder à l'assurance « manque de neige » Nivalliance -Services divers d'assistances en particulier juridique et veille « juridique » -Plan de formation (en particulier pour les conducteurs de téléskis)	67 € + % Chiffre d'affaires snow-tubing et dévalkart soit 591.62 € pour la saison 2008-2009

Monsieur le Président propose de procéder au vote pour :

- l'adhésion à TOPO 2
 - Pour : 34
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

- l'adhésion à l'association pour le développement et la promotion des stations du Massif Central
 - Pour : 34
 - Contre : 0
 - Abstention : 0
- l'adhésion à la Fédération Rhône-Alpes Nordique :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'assemblée accepte l'adhésion à ces trois associations.

➤ Dossier de demande de subvention : étude de repositionnement touristique des activités de pleine nature de la CCMP et de l'Espace Nordique

Thérèse MAISSE rappelle que dans le cadre de la démarche de « Stations Durables de Moyenne Montagne » pour laquelle la Communauté de Communes a été retenue, il est demandé de réaliser une étude nous permettant de projeter le développement touristique à l'échelle de la Communauté de Communes vers un repositionnement au niveau des activités de pleine nature et de l'Espace Nordique. Pour cela, un cabinet d'études sera recruté pour nous accompagner dans cette démarche.

Le cahier des charges est en cours de rédaction avec la Mission d'Ingénierie Touristique de Rhône-Alpes.

Lancement de l'étude : Novembre 2009 pour une durée d'environ 6 mois.

Plan de financement :

Coût prévisionnel HT : 40.000 €

Recettes :

- Région (plafonné) 37,5 % : 15.000 €
- Conseil Général de la Loire 42,5 % : 17.000 €
- Autofinancement CCMP : 8.000 €

L'assemblée approuve à l'unanimité (35 votants) la demande de subvention au Conseil Général de la Loire dans le cadre des équipements touristiques structurants à hauteur de 17.000 €.

➤ Dossier de demande de subvention : installation de webcams sur les sites de l'Espace Nordique et d'autres sites touristiques

Thérèse MAISSE explique que suite à une rencontre avec le Comité Départemental du Tourisme et le Conseil Général de la Loire, la Communauté de Communes a été informée de l'opportunité d'installer des webcams sur certains sites de la CCMP, afin d'utiliser cet outil comme vecteur de promotion sur notre territoire. En effet, de plus en plus de touristes préparent leurs vacances grâce à Internet

et il est intéressant d'être présent sur ce média.

Le groupe de travail Espace Nordique propose l'installation de 3 webcams sur les trois domaines nordiques, qui pourraient être complétés par trois autres répartis sur le territoire. Le dossier sera étudié dans le détail rapidement.

Le montant prévisionnel est de 48.000 € HT pour la fourniture et la pose de ces appareils.

Le dossier sera présenté en deux tranches :

- 3 webcams sur le budget 2010 (3 Domaines Nordiques)
- 3 webcams sur le budget 2011 (Stade de Glisse, Télési de Graix, Via Ferrata)

Plan de financement :

Tranche I :

Coût prévisionnel HT	Recettes : Conseil Général de la Loire 50 %
24.000 €	12.000 €

Tranche 2 :

Coût prévisionnel HT	Recettes : Conseil Général de la Loire 50 %
24.000 €	12.000 €

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 33
- Contre : 1
- Abstention : 1

L'assemblée accepte la demande de subvention au Conseil Général de la Loire sur la ligne d'intervention « diversification des activités nordiques ».

► Positionnement du Conseil Communautaire sur le bâtiment du Ministère de la Défense

Jean GILBERT rappelle que le Ministère de la Défense est propriétaire d'un terrain de 3.300 m² et d'un bâtiment d'environ 250 m² au sol, situé sur la commune de Graix, à la Croix de Chaubouret correspondant à la parcelle n° A 267 et A 268.

Ce bâtiment était destiné au Comité d'établissement du GIAT, mais, depuis quelques années, il est inutilisé.

Dans le cadre de la nouvelle politique immobilière de l'Etat au service de la réforme de l'Etat, le Ministère souhaite le vendre.

Le Ministère a transmis à la Communauté de Communes un engagement à acquérir, l'Etat se fixant des objectifs annuels en matière de produits de cession.

Le bâtiment a été estimé par France Domaines à 150.000 €.

Monsieur le Président précise que plusieurs demandes ont été faites par des

privés, le Comité Départemental de Course d'Orientations et l'entreprise Raidlight (basée à St Genest-Malifaux) notamment.

Il précise également que la Communauté de Communes a candidaté aux Stations Durables de Moyenne Montagne auprès de la Région Rhône-Alpes. L'agrément a été reçu fin septembre. Il permettra d'avoir accès à des financements importants sous réserve d'avoir des projets globaux sur les activités de plein air dans le but de développer des activités alternatives à celles liées à la neige.

Monsieur le Président rappelle que l'étude va bientôt commencer.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes a été saisie d'une demande de l'entreprise Raidlight pour acheter le bâtiment.

L'entreprise Raidlight n'est pas intéressée pour s'installer dans les zones d'activités habituelles. Elle est très motivée et

impatiente mais a un besoin d'emplacement particulier pour son image.

Aujourd'hui, nous nous trouvons à la date limite pour donner une réponse au Ministère de la Défense, sinon il procèdera à une vente par mise en concurrence.

Trois scénarios ont été étudiés :

Scénario 1 : La Communauté de Communes achète le bâtiment au Ministère de la Défense et le revend à Raidlight sans faire d'étude

→ La vente serait cassée par l'Etat car la mise en concurrence serait faussée

Scénario 2 : La Communauté de Communes achète le bâtiment au Ministère de la Défense

Elle réalise une étude dans le cadre des Stations Durables de Moyenne Montagne pour étudier l'intérêt de ce bâtiment dans le cadre d'un projet global.

A l'issue de l'étude, trois hypothèses :

→ Elle le conserve pour ses propres activités

→ Projet mutualisé entre Communauté de Communes, Raidlight et autres ?

→ Pas de projet Communauté de Communes (à démontrer) et revente à un privé.

Scénario 3 : La communauté de Communes n'achète pas et laisse se dérouler la procédure de mise en concurrence

→ Procédure d'appel d'offres (critères du prix essentiel et moralité de l'acheteur étudiée)

En fait, il n'existe que deux solutions :

- la Communauté de Communes n'achète pas le bâtiment
- la Communauté de Communes achète, fait une étude et trouve une place au projet de Raidlight

La question de l'importance du coût de réhabilitation est également posée.

Jean GILBERT explique que le projet de Raidlight pourrait trouver sa place dans un pôle d'activités touristiques global.

Il est également précisé que le bâtiment se trouve sur la commune de Graix soumise au Règlement National d'Urbanisme. Seul le Préfet pourra dire ce qu'il est possible de faire en termes de construction.

Monsieur le Président précise également que :

- le bâtiment est situé sur un emplacement stratégique pour les activités globales de l'Espace Nordique ;
- ce bâtiment peut répondre à de nombreux besoins (accompagnement des randonnées, de l'Espace Nordique, accueil de groupes, courses d'orientation) et à de projets d'entreprises dont l'activité est en lien avec les activités de plein air ;
- nous venons d'être retenus « stations durables de moyenne montagne » de la Région Rhône-Alpes ;
- nous venons d'engager une étude pour développer des activités alternatives à la neige. Cette étude va bientôt commencer sur tout le territoire.

Ayant entendu l'ensemble des arguments, Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 21
- Contre : 11
- Abstention : 3

L'assemblée approuve l'achat du Bâtiment du Ministère de la Défense pour un montant de 150.000 €.

► Acquisition d'une parcelle à la Croix de Chaubouret appartenant au Conseil Général de la Loire

Guillaume SABOT explique que dans le cadre de l'aménagement du site de la Croix de Chaubouret au Bessat, une parcelle appartenant au Conseil Général de la Loire est incluse dans le projet et fait l'objet de travaux.

La parcelle concernée est cadastrée comme suit : Section B n°169 pour une surface de 1 422 m², et située sur la commune du Bessat.

Le Conseil Général souhaite vendre cette parcelle à la CCMP.

Un avis des domaines a été demandé par les Services du Conseil Général, la valeur vénale est de 0,36 €/m², soit 512 €.

Il est proposé à l'assemblée communautaire d'acquérir cette parcelle pour un montant de 512 €.

L'assemblée accepte à l'unanimité (35 votants) l'acquisition de la parcelle pour un montant de 512 €.

► Croix de Chaubouret – modification pour les travaux confiés au SIEL – mise en place d'un fonds de concours

Guillaume SABOT rappelle que dans le cadre de l'aménagement du site de la Croix de Chaubouret et par délibération en date du 7 juillet 2009, la CCMP avait confié au SIEL les travaux suivants :

- mise en valeur du calvaire pour un montant de 6183.45 €
- fourniture et pose de coffrets de prises « marché » pour un montant de 16 297.65 €

Le SIEL nous informe des modifications instaurées par la loi de Finances Rectificatives 2009 qui offrent désormais la possibilité de mise en place de fonds de concours pour les syndicats d'électricité.

Cette nouvelle forme de contribution permettra de régler le SIEL en « Investissement » et non plus en « Fonctionnement » comme auparavant. Cette modification pouvant s'appliquer aux travaux de la Croix de Chaubouret, il est demandé de délibérer une nouvelle fois afin d'opter pour le fonds de concours.

L'assemblée approuve à l'unanimité (35 votants) la mise en place du fonds de concours.

CULTURE SOCIAL

► Délégation Service Public pour les crèches

- **Présentation du rapport de Délégation Service Public pour choix du mode de gestion des crèches nouvelles et de la crèche de St Genest-Malifaux et lancement de la procédure de mise en concurrence**

Jean-Louis BARIOT rappelle que le Bureau de la CCMP réuni le 1^{er} juillet a proposé la mise en délégation de service public pour la gestion des deux futures crèches de Jonzieux et Planfoy et celle existante de St Genest-Malifaux.

Un rapport est présenté afin d'expliquer les modalités de délégation de service public.

L'assemblée accepte à l'unanimité (35 votants) la délégation de service public des trois établissements d'accueil du jeune enfant.

• Définition du mode de dépôt des listes pour constitution de la Commission de DSP

Jean-Louis BARIOT rappelle qu'en vue d'assurer la gestion du service public des structures d'accueil de petite enfance de Saint-Genest-Malifaux, de Planfoy et de Jonzieux, il vient d'être décidé de recourir à une délégation de service public.

Il convient de prévoir l'élection d'une commission dite de délégation de service public laquelle doit dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, donner son avis sur les offres et établir un rapport à l'attention du conseil communautaire.

Cette commission, composée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants, plus le Président (ou son représentant) qui en est Président de droit, doit être désignée en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le comptable de la Communauté de Communes, un représentant de la DDCCRF ainsi qu'un ou plusieurs Agents de la Communauté de Communes des

Monts du Pilat désignés par le Président, par arrêté peuvent y assister avec voix consultative.

Conformément aux dispositions de l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales il appartient à l'assemblée, préalablement à la désignation de la commission, laquelle interviendra au cours du conseil du 15/12/2009, de fixer les conditions de dépôt des listes dont il est précisé qu'elles peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Il est suggéré de fixer les conditions de dépôt des listes de la manière suivante : les listes seront déposées sur le bureau du Président au plus tard au début de la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à la désignation des membres de la commission de délégation de service public.

L'assemblée approuve à l'unanimité (35 votants) les modalités de constitution de la commission de DSP et de dépôt des listes.

➤ Politique annuelle d'attribution des subventions aux associations : complément et proposition de nouveau planning de dépôt des demandes de subventions par les associations

Monique VIGOUROUX explique que la Commission Culture Social s'est réunie le 6 octobre 2009 pour proposer l'attribution de subventions à des associations, en complément des subventions qui ont déjà été attribuées lors du Conseil du 2 juin 2009.

Nouvelles propositions de la commission culture-social du 6 octobre 2009 :

Manifestations	Montant en € alloué
Cap Nature 42 (Le Bessat) – Raid Multisports Rayon vert	1000 €
Chœurs Bourguisans (Bourg-Argental) – 20 ^{ème} anniversaire	230 €
Métiers d'Art du Pilat (Pélussin – toutes communes du Pilat)- L'Objet qui parle	500 €
Canton Grimp (St-Genest-Mx) – Etape du Top des petits grimpeurs	1000 €
Cinéma le Foyer (Bourg-Argental) et Cinémolette (St Julien-Molin-Molette) pour accueil du Festival Cinéma d'Annonay 2010	500 € (par association) soit 1 000 €
TOTAL	3 730 €

Subventions refusées par la commission culture-social du 06 octobre 2009 :

Les Films du Hibou (St-Etienne) – Film sur Paul Croix
Sang pour Sang Sport (Lyon) - Trail La Nuit Blanche
Judo Club (Bourg-Argental)– Gala Arts Martiaux
SMAG (Marlhes) - Raidlight Trophy

Afin de faciliter le traitement des subventions, il est proposé de modifier le calendrier de dépôt des dossiers de demandes de subventions pour les associations :

Pour les manifestations se déroulant entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2010 : dépôt au plus tard le 1^{er} septembre 2009.

Pour les manifestations se déroulant entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2010 : dépôt au plus tard le 15 février 2010.

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

Stéphane HEYRAUD n'a pas pris part au vote.

L'assemblée accepte le nouveau planning et la politique annuelle de subventions aux associations.

SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

► Mise en place de la solidarité intercommunale

Stéphane HEYRAUD rappelle que lors du conseil communautaire du 10 mars dernier, le versement d'un fonds de

concours au titre de la solidarité intercommunale avait été validé, ainsi que le montant par type de communes.

	Montant dépense subventionnable Maximum	Taux moyen de subvention	Montant de la subvention	Majoration possible
Bourgs Centres Bourg-Argental et St Genest Malifaux	33 300	15 %	De 3 500 à 5 000	10 % pour les communes qui reversent de l'attribution de compensation de TP
Bourgs secondaires Planfoy, St Romain les Atheux, St Julien Molin Molette, St Sauveur en Rue, Marlhes et Jonzieux	33 300	30 %	De 7 500 à 10 000	
Communes rurales Burdignes, Graix, Colombier, La Versanne, Le Bessat, Tarentaise, St Régis du Coin et Thélis La Combe	50 000	50 %	De 15 000 à 25 000	

La Commission propose de préciser certains éléments, énoncés auparavant :

- Seules les opérations d'investissement sont éligibles à ce fonds de concours,
- Un seul projet par commune sera retenu par mandat.
- Le versement du fonds de concours sera effectué en deux

fois, la moitié lors du démarrage des travaux (ordre de service) et l'autre moitié à la fin des travaux.

L'assemblée approuve à l'unanimité (34 votants) les précisions relatives au fonds de concours – solidarité intercommunale.

► Dossier de la commune de La Versanne : bâtiment pour activités sportives

Stéphane HEYRAUD explique que la Communauté de Communes a été sollicitée par la commune de La Versanne pour la construction d'un bâtiment d'activités sportives de pleine nature.

Projet :

Construction d'un bâtiment de 97 m² avec une ouverture de 44 m² soit 140 m² couvert sur un terrain situé à l'entrée du village, en bordure de la RD 1082 (plate-forme de 1.500 m²)

Activités pratiquées sur ce lieu : (bâtiment + terrain)

- Volley ball
- Randonnée accompagnée / marche nordique
- Badminton
- Pétanque
- Gymnastique en plein air
- ACCA – Développement Durable
- CAP Oxygène (diverses activités)

Agencement intérieur : une salle hors sac, un vestiaire, sanitaires, un espace rangement.

Coût du projet : 150.000 € HT

Recettes :

Conseil Général : 60.000 €

ACCA : 2.500 €

Commune : 62.500 €

La commune sollicite la Communauté de Communes à hauteur de 25.000 €.

Un avis positif a été donné par la commission sur le principe étant donné que le projet répond à plusieurs axes du projet de territoire de la Communauté de Communes, notamment développer l'activité touristique de pleine nature et sur le montant, conformément aux conditions votées le 10 mars 2009.

L'assemblée accepte à l'unanimité (34 votants) le versement de fonds de concours à la commune de la Versanne à hauteur de 25.000 €.

➤ Dossier de la commune de Thélis-la-Combe : réhabilitation de l'auberge

Stéphane HEYRAUD explique que la Communauté de Communes a été sollicitée par la commune de Thélis-la-Combe pour la réhabilitation de l'auberge.

Enjeu : maintien de l'unique commerce du bourg (service de proximité et lieu de vie)

Projet :

Le bâtiment accueillera un restaurant, un café bar, 4 chambres d'hôtes et un appartement de fonction, avec intégration d'une démarche de qualité environnementale et de développement durable.

La commune a choisi la délégation de service public pour l'exploitation de l'auberge (sous forme de concession)

Coût du projet : 520.446 € HT soit 622.453 € TTC.

Recettes :

Conseil Général : 115.000,00 €

DGE (Etat) : 130.111,50 €

FISAC (Etat) : 75.755,00 €

LEADER (Europe) : 10.000,00 €

Parc du Pilat/Région : 41.126,00 €

Commune : 220.460,90 €

La commune sollicite la Communauté de Communes à hauteur de 30.000 €.

Un avis positif a été donné par la commission sur le principe par rapport aux axes de développement touristique et économique du projet de territoire de la Communauté de Communes.

L'assemblée approuve à l'unanimité (35 votants) le versement de fonds de concours à la commune de Thélis-la-Combe à hauteur de 30.000 €.

ELEMENT AJOUTE

➤ Location d'un terrain nu à M. Gérard TARDY pour l'installation d'une cabane et une toilette sèche

Jean GILBERT explique que le cadre de l'exploitation du domaine skiable des Grands Bois/Le Bessat, une cabane de 12 m² environ, ainsi qu'une toilette sèche de 2 m² environ, doivent être installées.

Pour ce faire, il est nécessaire de louer une parcelle de terrain nu d'environ 30 m² à M. Gérard TARDY.

Cette parcelle sera louée à titre gratuit et pour une durée indéterminée.

L'assemblée accepte à l'unanimité (35 votants) la location de la parcelle de terrain nu à M. Gérard TARDY.

Points abordés ne faisant pas l'objet d'une délibération :

➤ Points crèches de Planfoy et Jonzieux

Jean GILBERT fait un point sur les crèches de Planfoy et Jonzieux.

Un diaporama présentant les projets et travaux est diffusé.

Planfoy : les travaux ont démarré fin septembre 2009. Une demi-journée de formation sur l'étanchéité à l'air à destination des entreprises a été organisée le 19 octobre.

Jonzieux : la maîtrise d'œuvre a présenté son APD au comité de pilotage le 3 novembre dernier.

Coût total des travaux en HT : 509 400 € (rez-de-chaussée et 1^{er} étage)

Les travaux de la crèche comprennent l'aménagement du bâtiment existant sur 120 m² ainsi que la création d'une extension de 51 m² destinée à recevoir les locaux techniques (cuisine, buanderie...).

L'étage sera aménagé en salle de réunion pour le compte de la commune.

➤ Points sur l'avancement de l'étude ZDE

Guillaume SABOT explique qu'une présentation de l'étude ZDE a été faite par le cabinet ETD Energies lors du comité de pilotage ZDE du 13 Octobre dernier.

Ci-dessous, les grands points abordés :

- Définition de l'étude ZDE : législation, contenu. Etude d'une seule zone potentielle sur les communes de Burdignes et St Sauveur en Rue. Périmètre d'étude

construit sur 10km autour des 2 communes concernées par la zone, élargi à l'ensemble des communes de la CC. Méthodologie.

- Présentation des différentes données techniques (gisement éolien, éloignement de 500m au bâti, servitudes, périmètre de captage...) et environnementales (avifaune, données PNR des Monts du Pilat...) sur la zone potentielle. Cartographie.
- Contexte éolien : ZDE du Pays de Montfaucon (3 zonages, département Haute Loire) accordée au Sud Ouest du territoire et limitrophe à la zone étudiée sur la CC des Monts du Pilat.
- Présentation du volet paysager de l'étude : méthodologie, analyse du contexte paysager et patrimonial, sensibilités du territoire. Contraste fort entre reliefs et vallées : attention au risque de surplomb des vallons et bourgs par une implantation d'éoliennes trop proches de la rupture de pente. Analyse des sensibilités paysagères de la zone potentielle sur Burdignes et St Sauveur en Rue.

- Synthèse : sensibilité dans les vues depuis St Sauveur en Rue. Secteur de 205ha, potentiel d'implantation de 13 éoliennes maximum.

Calendrier prévisionnel :

- Concertation :
 - réunion publique et/ou ½ journée de permanence « informations »
 - rencontres des « personnes ressources »
 - réunion de travail avec les collectivités territoriales de territoires voisines
 - réunion de travail avec le Parc naturel régional du Pilat
- Sollicitation de l'avis des communes concernées
- Validation en conseil communautaire pour l'éventuel dépôt en préfecture en janvier 2010

Les prochaines étapes sont :

- En décembre : en matinée, une « permanence Info Eolien »
- Réunion Publique « ZDE » à Bourg-Argental
- 2^{ème} Comité de pilotage ZDE en janvier (dates à définir).

DECISIONS DU PRESIDENT

➤ Avenants au marché de travaux du SI du Bessat et siège de l'Espace Nordique des Monts du Pilat

Jean GILBERT informe l'assemblée que les travaux de rénovation du local du SI du Bessat et du Siège de l'EN, ont entraîné des imprévus.

Dans le cadre des délégations du Président, l'ensemble des avenants ont été

conclus suite à des sujétions techniques imprévues liées à des difficultés matérielles rencontrées lors de l'exécution du marché public de travaux, présentant un caractère exceptionnel, imprévisible lors de la

conclusion du contrat et dont la cause est extérieure aux parties.

Avenant N° 1 pour le lot 5 : Charpente

Avec l'entreprise AOCM, pour un montant de 1.870 € HT, portant la totalité du marché à 3.096 € HT.

(Renfort de plancher)

Avenant N° 2 pour le lot 2 : Maçonnerie

Avec l'entreprise BATISSEUR, pour un montant de 435 € HT, portant la totalité du marché à 1.778 € HT.

(Reprise encadrement de fenêtre)

Avenant N° 3 pour le lot 2 : Maçonnerie

Avec l'entreprise BATISSEUR, pour un montant de 1.740 € HT, portant la totalité du marché à 3.518 € HT.

(Création d'une rampe pour accès aux personnes à mobilité réduite)

Avenant N° 4 pour le lot 14 : Plomberie Sanitaire

Avec l'entreprise PHILIPPE ARNAUD, pour un montant de 948,19 € HT, portant la totalité du marché à 3.626,09 € HT.

(Déplacement d'alimentations en eau)

► Acquisition d'un camion pour le service technique

Charles-Erick BARRALON informe l'assemblée que suite à la consultation lancée pour l'acquisition d'un véhicule pour le service technique, la CAO qui s'est réunie le vendredi 23 octobre a retenu l'offre de NISSAN Trucks St Etienne S.V.I. qui propose un :

Nissan Cabstar 35.13 en version benne plus coffre, pour un montant de 26 260,00€ h.t.

Ce véhicule sera affecté au service technique dans le cadre de ses missions habituelles.

La séance est levée à 23h15.

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Michel DUCLOS.